



RENCONTRE DES PROFESSIONNELS RH 2019

Organisation des équipes pluridisciplinaires

Lors de la Rencontre des professionnels RH du 7 novembre dernier, deux ateliers se sont tenus concomitamment. L'un, portant sur le calcul de l'index Egalité femmes/hommes, a fait l'objet d'une restitution dans les présentes colonnes, dans les Informations Mensuelles du mois de décembre 2019.

L'autre atelier, consacré à la modification de l'organisation des équipes pluridisciplinaires dans un contexte de changement a permis de revenir sur trois expériences de SSTI :

- ▶ Un SSTI a procédé à d'importantes modifications immobilières pour améliorer le travail en équipe et a développé, de manière conséquente, et notamment, avec l'aide d'un cabinet de consultants, un accompagnement de toutes les équipes, afin de les aider à améliorer leurs modalités d'organisation du travail.

Ce projet a permis de dynamiser le travail collectif et de renforcer l'esprit d'équipe et d'entraide. Les équipes ont également pris conscience de l'intérêt d'avoir un animateur d'équipe, notamment dans une phase de croissance et d'intégration de nouveaux salariés. Cette démarche a également permis de mieux identifier le rôle de chacun et donc à chacun de mieux se comprendre pour travailler.

- ▶ Un SSTI a mis en place une « visite préalable infirmier », afin, notamment d'optimiser le temps médical dans un contexte de désertification médicale. Cette démarche, qui a conduit à segmenter le circuit/parcours du salarié, permet de valoriser l'expertise du médecin du travail, ainsi que celle de l'infirmier, tout en renforçant la pluridisciplinarité.

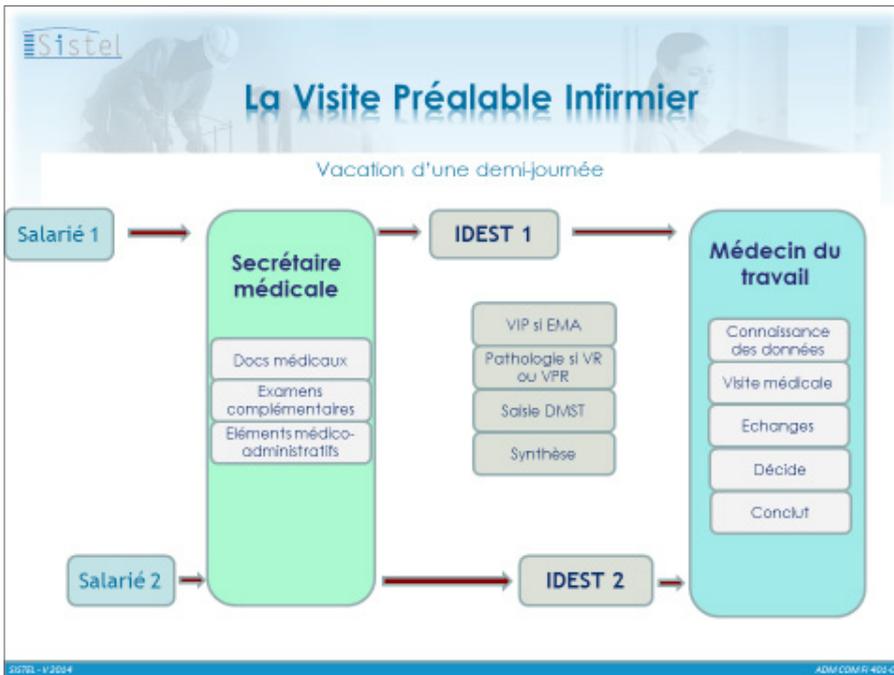
- ▶ Un SSTI a procédé à une réorganisation des équipes pluridisciplinaires après une fusion.

L'accompagnement

- Accompagnement par un cabinet extérieur pour mobiliser les EST autour d'une vision dans un contexte de changement.
- Mission conduite de décembre 2017 à juin 2019.
- Démarche suivie par un comité de pilotage (Direction/ CHSCT).
- Actions de formation des médecins pour les aider à se positionner comme animateur-coordonateur de son équipe (1 jour + 4 ½ journées).
- Actions de formation des équipes pouvant aller jusqu'à du coaching (4 demi-journées).

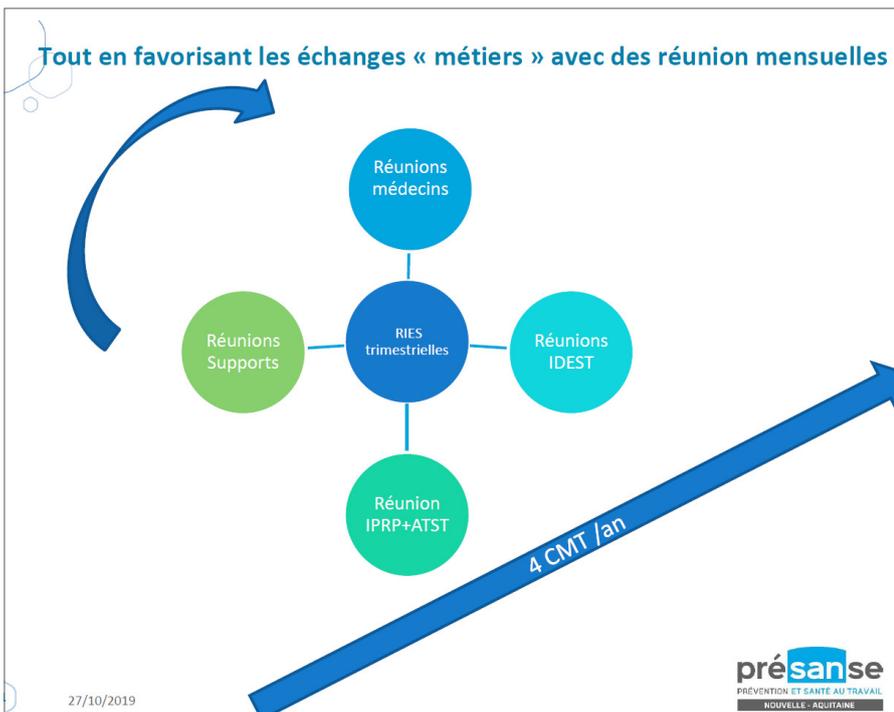


- ▶ Suite à cette fusion, et dans le cadre d'une concertation large, le travail des équipes pluridisciplinaires et le positionnement des médecins du travail et des IPRP au sein de ces équipes a été modifié afin notamment de permettre au médecin du travail de jouer un rôle de "décideur" au sein de l'équipe. Les temps d'échanges entre les différents acteurs ont été particulièrement renforcés dans l'objectif de faciliter la transmission des informations et d'améliorer la prise en charge des entreprises et des salariés suivis. ■



PARUTION

Convention collective nationale des Services de santé au travail interentreprises
Édition novembre 2019



Éditions Docis
www.editions-docis.com